

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE BAILLEUR

Personne physique

Copie d'une pièce d'identité

oui non

Si le bailleur n'est pas présent, copie certifiée conforme de la pièce d'identité

oui non

La photographie figurant sur la pièce d'identité est celle de la personne présentant le document d'identité ?

oui non

La signature recueillie est celle figurant sur la pièce d'identité ?

oui non

Justificatif de domicile

oui non

La personne est-elle domiciliée en France ?

oui non

Si non, son domicile est-il dans un pays reconnu par le GAFI ?

oui non

L'adresse de la personne est identique sur chacun des justificatifs de domicile et sur les pièces d'identité

oui non

Profession

